

N° 2024-06/05

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par DS TRAVAUX, 27 rue D'Ennevelin 59710 AVELIN

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux de branchement électrique avec terrassement route Nationale- Wolphus,

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 8 juillet 2024 et pour une durée de 30 jours, une restriction de circulation sera établie route Nationale - Wolphus afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 : La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :

- Restriction sur section courante
- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- Circulation alternée par feux tricolores
- Restriction de chaussée par empiètement sur chaussée
- Stationnement et dépassement interdits aux véhicules légers et poids lourds
- Vitesse limitée à 30km

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise DS TRAVAUX

Article 4 : Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et l'entreprise DS TRAVAUX sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 24 juin 2024

F. DUPONT

le 24 Juin 2024

Maire de Zouafques

